



Motif de licenciement

Par **Pascal87**, le **09/07/2024** à **11:32**

Bonjour,

Mes parents entrent en ehpad le 15 juillet prochain. Je dois licencier la femme de ménage en CESU. Que dois-je mettre en motif de licenciement ?

Puis-je envoyer la convocation à l'entretien préalable avant la date d'entrée en ehpad ?

merci d'avance

Par **Optima**, le **09/07/2024** à **12:09**

Bonjour

Il existe des associations pour vous aider.

Cette situation constitue une cause réelle et sérieuse de licenciement, car le besoin de ses services disparaît avec le changement de situation de vos parents.

Vous pouvez envoyer la convocation à l'entretien préalable avant la date d'entrée en EHPAD. Il est important de respecter la procédure de licenciement prévue par la convention collective nationale des salariés du particulier employeur.

Après l'entretien, vous devez lui notifier votre décision par lettre recommandée avec accusé de réception. Cette lettre doit indiquer clairement les motifs du licenciement.

Par **Pascal87**, le **09/07/2024** à **15:58**

Bonjour

Merci pour ce retour rapide. Le motif de licenciement n'est-il pas "suppression de poste" du fait du départ de mes parents en Ehpad ? Ou bien le motif est simplement le départ en Ehpad

?

merci

Par **Optima**, le **09/07/2024** à **16:33**

Le motif est la cessation du besoin de la prestation à domicile. Licenciement pour cause réelle et sérieuse.

Il faut vous fier à La convention collective nationale des salariés du particulier employeur.